



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



Pourquoi solliciter le label Information Jeunesse ?

Contacts

Région Centre-Val de Loire	Tel : 02 38 78 91 70
Centre Régional Information Jeunesse (CRIJ) Thierry FERÉY	E-mail : Thierry.ferey@ijcentre.fr
Cher	Tel : 02 36 78 37 54
Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations Eric BERGÉAULT	E-mail : Eric.bergeault@cher.gouv.fr
Eure et Loir	Tel : 02 37 20 52 09
Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations Sophie GUERIN	E-mail : Sophie.guerin@eure-et-loir.gouv.fr
Indre	Tel : 02 54 53 82 12
Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations Patricia DANGUY	E-mail : Patricia.danguy@indre.gouv.fr
Indre et Loire	Tel : 02 47 70 11 27
Direction Départementale de la Cohésion Sociale Katia BLONDEAU	E-mail : Katia.blondeau@indre-et-loire.gouv.fr
Loir et Cher	Tel : 02 54 90 97 20
Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations Bernard GUILLAUME	E-mail : Bernard.guillaume@loir-et-cher.gouv.fr
Loiret	Tel : 02 38 77 49 55
Direction Régionale et Départementale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale Cécile CAMIN	E-mail : Cecile.camin@drjcs.gouv.fr

Qu'est-ce que l'Information Jeunesse ?

Depuis les années 60 le réseau Information Jeunesse, soutenu par le Ministère chargé de la Jeunesse, accueille et informe tous les jeunes, sans distinction d'âge ou de statut, pour les accompagner vers l'autonomie et la citoyenneté.

Le réseau Information Jeunesse garantit un accueil anonyme, sans rendez-vous, personnalisé, pour répondre aux questions des jeunes sur tous les sujets qui les concernent.

Le réseau Information Jeunesse propose aussi des animations thématiques à destination des jeunes pour, de manière ludique et

participative, les rendre acteurs de leur santé, leur insertion professionnelle, leurs droits civiques et sociaux...



Découvrir des opportunités : un atelier d'information sur le Service Volontaire Européen

La force du réseau Information Jeunesse réside dans son ancrage local et son mode d'intervention résolument partenarial. Les Points et Bureaux d'Information Jeunesse (PIJ et BIJ) sont des structures généralistes qui mutualisent les compétences de nombreux partenaires.

Qu'apporte le label Information Jeunesse ?

L'Information Jeunesse (IJ) est une mission d'intérêt général définie et garantie par l'État. À ce titre, le Ministère chargé de la jeunesse labellise les structures qui constituent le réseau Information Jeunesse : Bureaux et Points Information Jeunesse. La labellisation s'effectue sur la base du respect des normes listées dans le décret n°2017-574 et l'arrêté du 19 avril 2017 relatifs à la labellisation des structures Information Jeunesse.

La labellisation permet d'accéder à des contreparties mises en place et financées par l'État :

- formation des personnels au respect des normes attestées par le label
- utilisation du logo national IJ
- utilisation des outils d'information et d'animation élaborés par le CIDJ et les CRIJ
- animation départementale, régionale et nationale du réseau pour des échanges de pratiques